



vol au sein de l'entreprise dans laquelle je suis employé

Par **Jéronomo**, le **12/07/2023** à **11:28**

Bonjour,

Je suis employé depuis 7 ans comme formateur en pâtisserie dans une association.

Dans le cadre de cette association le directeur pédagogique de la structure m'a demandé de suivre une formation débit de boisson que j'ai suivie.

à la suite de celà, la structure a ouvert un restaurant d'application, et j'ai été déclaré gérant responsable auprès de la préfecture de Paris.

l'ouverture s'est passée sans problème et le directeur m'a demandé de prendre le poste de responsable financier contre une prime mensuelle de 650€, je devais vérifier les comptes en fin de journée et ranger les espèces dans un coffre-fort...

en faite de 650€ le directeur ne me versait que 600€ et je n'avait comme coffre fort qu'une casette qui était enfermée dans une armoire métallique dont le directeur avait la clé.

2019, 2020, pas de soucis, je remettais l'argent en banque régulièrement et n'avait aucun soucis de comptabilité.

2021/2022 les problèmes ont commencé en mai, 2022, l'expert comptable me contacte pour me dire que l'agent liquide que j'avais déclaré ne correspondait pas à l'argent déposer sur le compte.

je reprends les comptes de 2021 et 2022 jusqu'au mois de mai et effectivement il manquait au total 18000€ (7000 ppour 2021 et 11000 pour 2022)

un matin je fais les comptes du restaurant et je pars faire un jury dans une autre école de Paris et le soir, quand je rentre je recompte le nombre de billets dans la caisse et effectivement, il me manquait 150€ (3 billets de 50€)

je vais voir le directeur pour lui demander de visualiser les bandes de la caméra qui est installée dans les couloirs de l'école pour savoir qui avait pris de l'argent dans la caisse.

le directeur m'a répondu que les caméras ne fonctionnaient pas...

pour faire court, le président de l'association m'a demandé de rembourser l'argent (comme je suis un homme sérieux, l'association allait prendre un crédit que j'aurais remboursé) arrangement que j'ai reffusé.

le lendemain, le directeur pédagogique m'a de nouveau convoqué pour me demander de rembourser l'argent disparu... en ces termes tu te démerde comme tu veux je veux l'argent sur mon compte demain... je n'ai pas cédé à ces

menaces
ensuite j'ai reçu deux lettres une par mail pour me mettre en demeure de rembourser
et une autre en recommandé avec accusé de réception pour me mettre en demeure de rembourser sans quoi je serais licencié et attaqué devant la justice.
Je travaille toujours pour cette structure mais le directeur pédagogique dit à plusieurs reprises en ma présence que dans cette entreprise il n'y a que des voleurs.
Je tiens à préciser que je suis toujours détenteur du permis d'exploiter le débit de boisson, mais que je ne touche plus la prime de 600€
je voudrais savoir si je peux intenté un recours contre cette personne?